

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 20

Artikel: Le foulard
Autor: J.B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les outils pour les foins qui ne sont pas raccommo­dés... Ne manque pas de remettre des dents aux rateaux...

— As-tu bientôt fini de trouver de l'ouvrage pour demain ? fit le fermier impatient. Tu dois terriblement amuser cette dame avec tes histoires de seille à purin et de dents de rateaux ! Si on ne peut pas s'accorder un moment de répit un jour de mauvais temps, il vaudrait autant être des esclaves.

— Oh ! monsieur, ne regardez pas à moi pour parler de vos travaux, lui dis-je, ceux de la campagne m'intéressent beaucoup et je suis heureuse d'avoir pu me reposer un moment sur votre banc.

Malgré cela le fermier resta sombre et continua à maugréer contre les femmes, qui feraient mieux de s'occuper de leurs marmites !

Je jugeai prudent de me lever et de retourner sur mes pas.

Chose curieuse ! pendant que le paysan et sa femme se plantaient ainsi réciproquement des épingles, l'auteur de la querelle, le gros nuage noir, filait, filait tout doucement du côté de la montagne où il allait disparaître !

En même temps, la lune pleine et magnifique faisait là-bas une grandiose apparition dans un ciel d'une pureté incomparable.

Malgré cela, de poétiques pensées ne m'occupèrent guère ce soir-là ; et je me dis en me hâtant vers ma demeure : « Il est certain que s'il y a quelque part éclats de tonnerre, pluie, grêle ou vent, tout cela ne sortira pas du gros nuage noir. »

M^{me} DESBOIS.

Le foulard.

Aujourd'hui, les caractères excentriques, originaux, sont beaucoup plus rares que jadis. Cela tient à diverses causes, entre autres, à l'esprit démocratique qui gagne chaque jour du terrain et apla­nit les rugosités de certains individus. Nous avons presque tous, au fond, les mêmes idées, les mêmes tendances, les mêmes prétentions. Un original, comme on en voyait autrefois, pourrait à grand-peine subsister au milieu de nous.

La tradition nous a conservé les paroles et les actions de quelques-uns de ces personnages singuliers, qui se rendaient indépendants des lois sociales et des convenances. Il est vrai qu'on ne les remettait pas à l'ordre ; on leur permettait d'exercer une sorte de dictature, et parfois ils en abusaient.

De ce nombre était un célèbre avocat, qui habitait l'une des *bonnes* villes du canton. Rien ne lui coûtait pour défendre ses clients : on va le voir par l'anecdote suivante.

Il avait à défendre un paysan, accusé d'avoir volé plusieurs moules de bois à son voisin. On ne l'avait pas pris en fla-

grant délit, mais le bois dérobé avait été retrouvé sur le terrain du prévenu. C'était là, on en conviendra, une preuve assez forte. Toutefois notre avocat ne l'admettait pas ; il prétendait que des ennemis de son client avaient très bien pu, pour lui jouer un mauvais tour, transporter ce bois sur son terrain ; et qu'il était innocent de toute espèce de larcin.

Le tribunal, devant lequel l'affaire avait été portée, se montrait rebelle à cette manière de voir : L'avocat, désespérant de le convaincre, se résolut à frapper un grand coup. Voici comment il s'y prit.

A la dernière audience, car ce procès en avait déjà rempli plusieurs, il répéta son raisonnement habituel. « On a voulu, messieurs, perdre mon client et l'on n'a rien imaginé de mieux que de transporter sur son terrain le bois dérobé. De pareils exemples sont-ils si rares, si extraordinaires, que vous ne puissiez pas admettre que le fait s'est passé ainsi ? Point du tout : j'en citerais facilement quantité d'autres... (Tout en parlant ainsi, il fouillait dans ses poches et les retournait, avec l'expression de la plus vive inquiétude.) Messieurs, voilà qui est pour le moins drôle. Lorsque je suis venu ici, j'avais mon foulard, j'en suis certain, un beau foulard acheté chez les MM. David, à Lausanne, et je ne le trouve plus. Il faut bien me rendre à l'évidence. Seriez-vous assez bons, messieurs, pour sonder vos poches ; peut-être l'un de vous l'a-t-il pris par mégarde. »

Machinalement, messieurs les juges obéissent à l'invitation de l'avocat, et la stupéfaction est grande, lorsqu'on voit le président de la cour tirer de sa poche le foulard disparu.

— Le voilà, s'écrie l'avocat, c'est bien le mien, je le reconnais. Ah ! messieurs, entendons-nous bien, je n'accuse pas monsieur notre président d'avoir fait le mouchoir ; loin de moi de pareilles pensées ! J'inclinerais plutôt à croire que quelqu'un lui a joué le même tour qu'à mon client ; c'est très possible, très probable ; cela ne peut s'expliquer autrement. Pourquoi donc n'admettriez-vous pas que mon client a été victime d'une manœuvre semblable, qui saute aux yeux ; car jamais on n'a émis le moindre doute sur l'honorabilité parfaite de notre président.

La légende raconte que ce stratagème eut l'effet désiré ; le client de notre habile avocat fut renvoyé absous.

J. B.

L'ANNÉE DE LA MISÈRE

par L. FAVRAT.

XIV

Le vieil Abram avait dit vrai ; quand arriva la lettre du ministre, Charles était à l'hôpital

depuis trois semaines. Un camarade qui le visitait journellement fut prié de la lui communiquer, et de lui annoncer qu'au bout de quatre ou cinq jours il pourrait partir pour le pays. Cette nouvelle ne fit aucune impression sur lui, mais quand il entendit la fin de la lettre, où se trouvaient certaines paroles d'espérance et de consolation, et un court récit dicté par l'oncle, de ce qui s'était passé au fond de Mauverney, ses yeux s'animèrent, et il voulut prendre connaissance lui-même de ce qu'il n'avait pas espéré.

— Ami Bérard, dit-il enfin, voilà qui me raccroche à la vie. Je n'ai pas la force d'écrire, je tremble encore ; prends la plume, toi, s'il te plaît. Ecris d'abord quelques mots à ma mère pour lui dire que ça va mieux, et que Dieu aidant je pourrai supporter le voyage. Quant au domaine, qu'elle ne s'inquiète pas, je le reprends des créanciers, si je puis trouver quelqu'un pour m'aider, et il paraît que l'oncle m'aidera ; qu'elle lui dise bien qu'il peut compter sur Charles, et qu'elle le remercie mille et mille fois. Qu'elle salue bien mon père... mais ils ne m'en disent rien dans la lettre... il paraît qu'il n'a pas changé. Ensuite, si tu veux être un bon enfant, ami Bérard, écris-moi deux mots à Judith, mais tu ne mettras pas la salutation, je la mettrai moi-même... Ah ! dans l'autre lettre, dis à ma mère qu'elle aille voir le ministre, ce qu'il me dit là me fait autant de bien que le reste... C'est bien vrai au fond, si je m'en étais fié à celui qui a fait le manche des cerises, je ne serais pas venu ici. Mets les deux lettres l'une dans l'autre. Tu adresseras à Marianne Barbaz, née Pache, aux Râpes, rière Lausanne, canton de Vaud en Suisse.

La lettre partit le même jour. Quinze jours après, Charles partait aussi par le coche de Besançon, et grande fut la surprise au Jorat quand le fils de Samelet reparut, non plus en habit de milaine mais en habit rouge, avec les galons de sergent. Il était encore pâle et faible, mais le printemps, le bon air de la contrée, les soins de sa mère surtout et les visites de l'oncle qui lui apportait les vœux et les bonnes amitiés de Judith, lui rendirent bientôt la force et la santé.

— C'est une année de misère que tu as passée par là-bas, lui disait l'oncle ; ça t'aura fait sage : il n'y a point de mal, seulement c'est bien heureux que l'autre, le fierdant de Montpreveyres, n'ait pensé qu'à l'argent, car autrement il emmenait Judith et bernique pour le sergent. Maintenant il ne s'agit plus d'être malade, nous voici au quinze mai, les prés sont superbes, le blé troche, il te faut vite t'arranger avec ton père et ses créanciers ; c'est comme je t'ai dit : j'ai vendu mon terrain et ma maisonnette, ça ne faisait que de me tracasser, et je te prête l'argent, au quatre, si ça te va et que tu veuilles être un brave homme.

Ainsi fut fait. Charles reprit le domaine, paya les intérêts arriérés, et se mit courageusement à l'œuvre pour rattraper le temps perdu. Samelet ne fit aucune opposition ; le pauvre homme, depuis sa sortie de prison, était morne et abattu, il allait s'affaiblissant chaque jour. Bientôt il tomba sérieusement malade et malgré toutes les recettes de la vieille Françoise et les soins du médecin, il mourut dans le mois de juillet. Pierre à Claude et l'oncle furent priés pour l'enterrement. Le soir de la cérémonie, comme on se séparait